



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE



22 JUIN 2017

UNIS, DÉTERMINÉS POUR LE PROGRÈS SOCIAL

Les lois Macron, Rebsamen, El khomri ont renforcé le pouvoir du patronat contre l'ensemble du monde du travail.

Macron avec son gouvernement veulent aller plus loin : frapper vite et fort en détruisant le code du travail par ordonnances pour tenter d'éviter toutes contestations sociales.

Pour Macron, le gouvernement, le MEDEF rien ne doit être épargné :

Salaires, Code du Travail, Conventions Collectives, Institutions Représentatives du Personnel, plafonnement des indemnités Prud'hommes, protection sociale, fonction publique avec l'annonce de 120 000 suppressions d'emplois, assurance chômage, retraites, formation professionnelle...

Ils mettent en place une véritable machine de guerre contre les salariés, les retraités, les privés d'emplois et les jeunes, visant à détruire tous les conquits sociaux gagnés de hautes luttes par le monde du travail.

Pour autant rien n'est joué !

De nombreuses luttes se développent en France et dans notre département, pour exiger d'autres choix de société.

La CGT des Bouches du Rhône mettra tout en oeuvre pour amplifier les mobilisations pour faire entendre nos revendications, pour exiger une autre répartition des richesses.

Au programme ultralibéral de Macron répondons par le progrès social

TOUTES ET TOUS MOBILISES pour :

- L'augmentation des salaires, des pensions, des minima sociaux,
- le SMIC à 1 800 €,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- la retraite à 60 ans à taux plein et la reconnaissance de la pénibilité,
- une politique industrielle créatrice d'emplois, répondant aux besoins de la population,
- une Protection Sociale solidaire de haut niveau,
- le maintien et le développement des Services Publics au plus près des usagers,
- la fin des exonérations de cotisations sociales, de la fraude et de l'évasion fiscale,
- l'abrogation de la Loi Travail, Macron, Rebsamen, Santé, NOTRe et toutes les lois régressives...

Ensemble stoppons la régression sociale MEETING DE LUTTE RDV :

22 juin 2017 à 18 H place de la Joliette - Marseille



En direct de l'ESR

Mensualisation du paiement des vacataires : la lutte a payé !

La mobilisation de ces dernières années des vacataires et contractuels soutenue par la CGT a payé. Le ministère a enfin acté qu'il était anormal et injustifié de ne pas rémunérer les personnels mensuellement. La circulaire ministérielle ci-dessous demande aux établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de mensualiser les vacataires.

C'est une première victoire !

Le délai doit être **raccourci à un mois** au lieu des deux précédemment préconisés...

Ensemble, poursuivons la mobilisation : il reste des revendications non encore satisfaites comme l'exonération des frais d'inscription pour les vacataires qui sont étudiants de ces établissements, le respect du code du travail, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux et des postes de titulaires pour les précaires de nos établissements.



Le texte de la circulaire à faire valoir

NOR : MENF1711388C - circulaire n° 2017-078 du 25-4-2017 - MENESR - DAF B2

Texte adressé aux présidentes et présidents ; aux directrices et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur, sous-couvert des rectrices et recteurs

Vacataires de l'enseignement supérieur, Délais de paiement

Une enquête menée au cours des dernières semaines auprès des établissements avec le concours de l'association des directeurs généraux des services souligne la longueur des délais de paiement des vacataires de l'enseignement supérieur, recrutés sur le fondement du décret du 29 octobre 1987 modifié. Dans certains cas, les délais de paiement dépassent les six mois. De tels délais ne sont pas acceptables au regard des principes généraux des finances publiques en la matière. Ils ne le sont pas davantage au regard de la responsabilité sociale des établissements à l'égard des vacataires, en particulier lorsque ces derniers ne perçoivent pas d'autre rémunération.

Si cette situation s'explique par différents facteurs liés aux exigences réglementaires (production d'un contrat accompagné de pièces justificatives notamment) et au cadre de la procédure de la paie à façon, cette situation trouve cependant sa principale cause dans les modalités de recueil, de gestion et de traitement des états d'heures d'enseignement.

Comme le montre également le retour d'expérience, l'amélioration sensible de ces délais de paiement est possible. Elle passe par la définition et la mise en place de procédures et de calendriers de gestion permettant une transmission rapide et régulière par vos composantes des déclarations et validations des services, puis leur mise en paiement au plus tôt, sans attendre un versement « groupé » en fin de semestre ou d'exercice.

L'objectif que nous pouvons nous fixer est d'atteindre, dans le cas de vacances effectuées de façon régulière, un rythme de versement mensuel (le premier versement intervenant au plus tôt deux mois après les premières

interventions, et dès lors que l'ensemble des pièces requises a été fourni par l'intéressé : par exemple, un versement au titre de la paie de novembre pour les vacances de septembre).

Ce rythme implique la mise en œuvre dès à présent de nouvelles règles et calendrier de gestion relatifs à :

- la transmission des contrats et documents aux intéressés et, en retour par ces derniers, la signature et la fourniture des pièces nécessaires au contrat et au paiement avant le début de la période d'enseignement et dès le recrutement du vacataire ;
- la remontée des services faits au mois le mois, que le responsable de formation, à l'origine du besoin de recrutement, prendra en charge et organisera conformément aux circuits financiers de l'établissement (certification du service fait) ;
- la transmission régulière et sans délai des états certifiés aux services en charge de leur mise en paiement ;
- la mise en paie régulière et sans délai des vacations. À la rentrée prochaine, ces règles de gestion devraient être accompagnées par l'élaboration anticipée d'un plan prévisionnel de recrutement des vacataires, couvrant l'ensemble de la période à venir (semestre ou année universitaire), réalisé par chaque service de formation émettant un besoin prévisionnel de vacations.

Transmis aux services gestionnaires (financiers et RH), il permettra de s'assurer préalablement de la soutenabilité financière et administrative des opérations et, partant, de rendre le déroulement de la procédure plus aisé.

Enfin, lorsque la situation sociale du vacataire vous semblera devoir l'imposer, vos services peuvent examiner la possibilité de consentir en sa faveur un prêt d'honneur dont le remboursement sera progressivement effectué par prélèvement sur les paiements de vacations à venir.

Enfin, la publication des délais de paiement des vacations dans le bilan social de votre établissement serait un signal fort, représentatif de ces enjeux et des efforts collectifs en faveur de leur maîtrise.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le secrétaire d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, Thierry Mandon.

Source : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=115794&cbo=1





Ailleurs dans le monde

Une situation urgente dans les universités de Turquie

La scène n'est pas simplement anecdotique. Des dizaines de personnes, venues apporter leurs soutiens à Nuriye Gülmen et Semih Özakça, enseignants en grève de la faim depuis plus de 75 jours (au jour du 22 mai), sont gazées, tabassées, torturées et mises en détention.

La veille le gouvernement avait décidé d'organiser une perquisition chez Nuriye Gülmen et Semih Özakça afin de les arrêter et probablement les contraindre à s'alimenter. Ces derniers avaient entamé leur lutte il y a exactement 195 jours à la suite de leurs licenciements décidés par le gouvernement en raison de leurs luttes syndicales et démocratiques, comme d'ailleurs des dizaines de milliers d'autres. Pendant les 120 premiers jours ils ont organisé quotidiennement des sittings devant le monument des Droits de l'Homme de la place Yüksel dans la Capitale. Pendant cette période ils ont été mis en garde à vue exactement 34 fois dont 17 jours d'affilés. Sans d'autres solutions, ils ont alors décidé d'entamer une grève de la faim. Depuis plusieurs semaines, devant l'urgence de la situation, des actions de solidarité avaient été organisées un peu partout, y compris à Paris.

Si l'irréparable devait arriver le gouvernement autocratique turc d'Erdogan porterait la pleine responsabilité et il serait lourd de conséquence, ce qui expliquerait la perquisition

pour les contraindre à s'alimenter.

Depuis le coup d'État avorté du 15 juillet 2016 et l'état d'urgence qui s'en suivit, le gouvernement d'Erdogan a licencié des dizaines de milliers de fonctionnaires en recourant à des décrets-lois qui lui permettent de ne rien justifier au nom de la sécurité nationale. Parmi ceux-ci il y a des dizaines de milliers de démocrates, de progressistes et de syndicalistes, connus pour l'exemplarité de leurs engagements pour la cause des opprimés et des pauvres mais aussi pour un enseignement véritablement laïque et gratuit et une recherche scientifique. Ce n'est sans doute pas un hasard que ceux qui défendent la recherche scientifique face à toutes sortes d'obscurantismes soient parmi les premiers à être licenciés par un gouvernement qui rêve d'instaurer un sultanat religieux.

Les camarades syndicalistes affirment que le gouvernement a demandé par le biais du Haut conseil à l'Enseignement supérieur (YOK) aux Présidents des universités publiques et privées d'établir une liste des universitaires les plus gênants pour lui.

Cette chasse à l'Homme, rappelant le maccarthisme des années 1950, est menée contre tous ceux qui ont revendiqué à un moment de leur passé plus de liberté aux enseignants et de démocratie pour les Universités. Et ces

Présidents des universités sont ainsi devenus des relais importants d'un gouvernement réactionnaire.

Certes, il existe encore quelques rares Présidents d'Universités qui résistent et ne veulent pas devenir les suppôts d'un dessein dictatorial.

Les universités de Turquie ont de nombreux liens avec les institutions universitaires et de recherches françaises. Dans un cadre ordinaire il n'y a rien d'anormal à cela mais aujourd'hui ces Présidents d'Université se targuent d'être à la tête des institutions dont la probité scientifique est reconnue par ces liens internationaux. Ce qui est loin d'être le cas et ce depuis déjà un certain nombre d'années.

Nous avons cette responsabilité d'attirer l'attention de l'opinion publique sur cette situation intolérable pour des dizaines de milliers d'universitaires et de scientifiques de Turquie. D'autant plus que les camarades du syndicat Egitim Sen en sont demandeurs et estiment que si ces accords et relations institutionnelles sont rompues ou remis en cause, cela pourrait incontestablement calmer le zèle d'un certain nombre de Présidents d'Universités, devenus plus royaliste que le roi.

Comme le disait si bien le grand Rabelais, « la science sans conscience n'est que ruine de l'âme », à nous alors de défendre la lutte démocratique de ces scientifiques et universitaires.



En direct de l'ESR

Légalisation du tirage au sort pour l'entrée en licence : sélection rampante

Parce qu'elle défend le principe d'un service public national, démocratique et émancipateur, la CGT FERC Sup tient à exprimer très clairement son opposition à toute forme de sélection pour l'entrée à l'Université.

Or, le tirage au sort pour l'entrée en licence est bien une forme de sélection, non avouée et non assumée.

En effet, c'est en s'appuyant sur la nécessité de sécuriser juridiquement les établissements qui ont pris l'habitude de contrevenir à la règle fondamentale du libre accès à l'enseignement supérieur pour les bacheliers, que la Conférence des présidents d'université (CPU) et le gouvernement organisent tranquillement l'introduction progressive de la sélection en licence. Exactement comme ils l'ont déjà fait pour la sélection en Master. L'hypocrisie est totale. L'augmentation des effectifs était largement prévisible.

Nous rappelons et réaffirmons que le BAC doit rester le premier grade universitaire, celui qui donne accès à l'enseignement supérieur, celui qui donne le droit à chaque bachelier et bachelier de pouvoir s'inscrire dans la formation et l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche de son choix. Ce sont les capacités d'accueil qu'il faut augmenter et, même s'il convient de continuer à

travailler sur l'orientation et l'information des étudiant-e-s, ce sont de vrais moyens et de vrais postes de fonctionnaires titulaires que la communauté universitaire attend.

En donnant l'« autonomie » financière aux établissements et en la développant dans un contexte de restrictions budgétaires, les gouvernements successifs ont délibérément mis en difficultés financières les établissements qui révisent à la baisse leurs effectifs, leur champ de formation et les moyens mis à disposition des formations. En refusant, depuis des années, de donner des directives claires et fermes aux directions d'établissements, au prétexte de ne pas remettre en cause cette « autonomie », les gouvernements successifs ont donné aux directions d'établissements tous les moyens de s'affranchir des principes fondateurs du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Pour la CGT FERC Sup, le service public d'enseignement supérieur et de recherche doit rester national et donner accès à un enseignement supérieur de haut niveau et de qualité au plus grand nombre, y compris aux 30 ou 40 000 étudiantes et étudiants qui arrivent en plus chaque année dans nos universités, sur l'ensemble du territoire, quelles que soient leurs origines sociales et géographiques.

La politique de restructuration et de concentration de l'enseignement supérieur et de recherche menée par le gouvernement, avec les mutualisations et regroupements de formations, la chasse aux doublons et les suppressions de filières, les objectifs d'économie d'échelle et bien d'autres effets pervers, ne permet déjà plus de répondre correctement à cet objectif.

Face à l'opposition de nombreuses organisations, le ministère avait été contraint de retirer in extremis le projet d'arrêté qu'il prévoyait de soumettre au CNESER en janvier 2017. Aujourd'hui, de manière précipitée et sans aucune consultation, il se contente d'une circulaire qui a toutes les apparences d'un bouclage en catastrophe de fin de quinquennat en mode sauve-qui-peut, avec un ministère sous influence et contrôle de la CPU.

La CGT FERC Sup refuse le chantage à la sécurisation des procédures qu'impose la CPU et n'accepte pas ce texte qui introduit encore un peu plus de sélection à l'entrée à l'université. C'est un facteur supplémentaire de développement de la ségrégation sociale.

Nous demandons que cette circulaire soit annulée sans délai.



En bref...

Une sortie avec le SCASC ? Soyez prêts !

Tout d'abord, commencez par préparer vos documents ! Carte AMU, carte d'identité, avis d'imposition, dernier bulletin de salaire, livret de famille, assurance de responsabilité civile, etc. On en vient à se demander si nous sommes des agents de l'Université ou de simples passants !

Et si vous souhaitez aller à certaines sorties avec vos enfants... aïe, ça se complique surtout s'ils ne sont pas à votre charge fiscale car, dans ce cas, ils ne sont pas considérés comme vos ayants-droits mais comme des « invités », c'est-à-dire avec un accès au tarif sans réduction SCASC et non prioritaires !

Quand on sait que le budget alloué au SCASC n'est jamais entièrement dépensé...

Rappel de la mission du SCASC : accompagner tous les personnels de l'Université dans leur vie professionnelle et personnelle...

A quand l'excellence sociale à AMU ?



A l'université, les agents d'entretiens souffrent

Le manque de postes flagrant, le manque de reconnaissance, la difficulté du travail, le peu d'avenir de ces emplois et enfin la menace de l'externalisation rendent le travail difficile à nos collègues.

Il faut ajouter à cela un impact important sur leur santé : bien souvent les agents d'entretiens souffrent de troubles-musculo-squelettiques (TMS), ces troubles étant imputés fréquemment à leur activité et reconnus comme maladies professionnelles.

Il n'est pas rare de rencontrer des agents qui ont subi à 50 ans plusieurs opérations chirurgicales en lien avec ces TMS. La CGT a initié au CHSCT un groupe de travail dédié aux personnels d'entretien. Une des recommandations prise par ce groupe a été l'intervention d'un ergonomiste afin d'étudier les postures de travail et ainsi d'alléger (un peu) leur quotidien. Cette intervention aura lieu très prochainement pour les agents de Saint Jérôme.

La CGT souhaite aujourd'hui que l'université aille plus loin :

1. en étendant cette mesure à tous les services d'entretien
2. en cessant le recours à des sociétés privées ou les conditions de travail sont bien pires, pour un résultat bien souvent peu satisfaisants
3. en créant de nouveaux postes d'agents d'entretien
4. en encourageant la création de postes mixtes entretien/ autre activité, pour prévenir la souffrance physique et l'apparition de ces TMS
5. en permettant la reconversion de nos collègues souffrant de TMS

Les façades d'AMU

Au Pharo, alors que les façades du bâtiment principal se font un beau ravalement, la terrasse du bâtiment B s'est écroulée il y a 6 mois. Mise en sécurité par la ville, l'accès en est interdit, alors que c'est l'issue de secours du bâtiment.

A Saint-Charles, des éléments de façade du bâtiment 5 se sont détachés début avril. Pour des raisons de sécurité, les accès par le rez-de-chaussée sont bloqués. La façade a été purgée, et les accès sont toujours bloqués. Des bruits courent : « ils » vont ravalier les façades, refaire les menuiseries, et en profiter pour installer un système de chauffage/climatisation écoresponsable et basse consommation dans tous les bureaux ! Non, on rigole... En attendant, les nouveaux étudiants doivent d'abord réussir le test du labyrinthe avant de trouver le bon bureau pour s'inscrire !



Une force à vos côtés